



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et contributions  
**Office du personnel de l'Etat**

Service d'évaluation des fonctions

## DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975	01.01.99	1.7.1975

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
<b>Employé de restaurant 1 / employée de restaurant 1</b>	6.19.002
2. But de la fonction	
Assurer les diverses activités et contribuer au bon fonctionnement d'un restaurant.	
3. Description de la fonction	
La fonction implique notamment :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- la participation à la préparation et au service des repas, des boissons, à la confection partielle des mets et des desserts;</li> <li>- l'encaissement des sommes correspondantes;</li> <li>- la réception et le contrôle de la marchandise provenant de fournisseurs et de la cuisine centrale;</li> <li>- la mise en ordre de locaux, le balayage, le nettoyage des tables et de tout le matériel; le lavage des couverts, de la vaisselle, de la verrerie; la participation à l'inventaire du matériel;</li> <li>- l'exécution de toute autre tâche requise par les supérieurs hiérarchiques.</li> <li>- le signalement de toute anomalie sur son lieu de travail;</li> <li>- le respect des directives, de la propreté et de l'hygiène sur son lieu de travail;</li> <li>- la vérification que les nettoyages sont bien effectués et le contrôle du matériel d'exploitation des salles;</li> </ul>	
4. Exigences de la fonction	
Une pratique professionnelle dans le domaine de la restauration.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	A	A	B	C	C	Cl. max. 04
Points	6	2	11	11	15	Total 45